

CONDITIONS GÉNÉRALES de vente

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats des voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle sont soumis aux Conditions Générales des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme. Ces dernières sont consultables sur le site internet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section/lc/LEGITEXT0006074073/LEGIATA00017631897/#LEGIATA0001763189>

Les conditions générales de vente régissent les conditions d'exercice relatives à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours ont été fixées par la loi N°92645 du 13 juillet 1992 et par le décret N° 94940 du 15 juillet 1994. Toute inscription à un des voyages proposés entraîne l'adhésion ipso-facto à ces conditions générales qui vous seront remises lors de l'inscription ainsi qu'aux conditions particulières ci-dessous.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

(Modifiées et applicables au 10 Novembre 2020)

INSCRIPTION

Les inscriptions pour cette brochure sont acceptées dès sa parution. Les inscriptions doivent être effectuées par écrit et peuvent se faire par courrier (pour les voyages avec le bulletin d'inscription de la brochure – pour les sorties journalières sur papier libre) ou en réservant directement à l'agence.

Pour être considérée comme effective, toute inscription doit être accompagnée de l'acompte demandé.
L'inscription ne peut être maintenue au-delà de 15 jours sans acompte. Passé ce délai, nous nous autorisons à vendre votre place.

PLACES DANS LE CAR

Elles sont choisies et numérotées sur le plan par ordre d'inscription. Pour toute inscription tardive (soit dans les 2 à 3 dernières semaines), nous ne saurions garantir l'obtention des places souhaitées.

Un bon conseil : inscrivez-vous le plus tôt possible et vous obtiendrez plus facilement vos fauteuils préférés.

Nous pouvons en fonction des inscriptions, être amenés à utiliser une configuration d'autocar de 47, 51 ou 63 places ceci pouvant entraîner un décalage dans les rangées liées à l'agencement du véhicule. Nous pouvons à une façon plus générale, être parfois amenés à modifier l'attribution des places (suite à l'annulation et au report sur un autre voyage). Dans ce cas aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

PRISE EN CHARGE / DÉPART

Nous pouvons vous assurer une prise en charge en voiture ou minibus moyennant un supplément (1€/km).

Une prise en charge dans une autre ville que Luxeuil est possible, si celle-ci est sur notre itinéraire.

Vous pouvez stationner gratuitement vos véhicules dans les locaux sécurisés de l'entreprise pendant votre séjour.

CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Toute inscription doit être accompagnée d'un acompte tel qu'indiqué sur le bulletin de réservation du présent catalogue (25% du prix du voyage par personnel + la prime d'assurance annulation (facultative) si souscrite.

Le solde du voyage sera versé sans avis préalable de notre part 30 jours avant le départ.

En cas d'inscription faite moins d'un mois avant le départ, le règlement total du voyage est dû au moment de l'inscription.

Pour exception, les voyages d'une journée ne feront l'objet que d'un seul versement représentant le prix total de l'inscription par personne.

Les documents de voyages (convocation et facture) seront envoyés par la poste aux clients une dizaine de jours avant le départ.

Nous acceptons les chèques vacances au nom du client. Règlement en totalité 30 jours avant le départ pour les chèques vacances. Non remboursable en cas d'annulation.

charge les frais de rapatriement et d'hébergement, ainsi que tous autres frais. Pour les pays de la CEE, il est conseillé de vous munir de la carte européenne d'assurance maladie (gratuite) délivrée par votre caisse de sécurité sociale. Les enfants mineurs doivent être en possession d'une carte d'identité et d'une autorisation parentale. Un passeport qui ne pourrait prétendre au départ ou embarquer sur un bateau, un vol ou autre, faute de présenter ces documents (passeport, carte d'identité) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ASSURANCES

LUXEUIL TOURISME AUTOCARS a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA France, incluant :

Une assurance rapatriement pour les voyageurs.

Une assurance bagages plafond 1000 €/ 200 €.

Objets de valeur et objets précieux limité à 50% de la somme assurée. Objet acquis au cours du voyage sont couverts à hauteur de 20% de la somme assurée.

Franchise de 30€ par personne, applicable à chaque dossier.

ASSURANCE ANNULATION

L'assurance annulation voyage (facultative) est à souscrire par le client au moment de l'inscription. Règlement à l'inscription.

Nous vous invitons à prendre connaissance des conditions spécifiques de cette assurance dans le fascicule qui vous sera remis (ou à votre responsable groupe dans le cadre d'un groupe constitué) avec votre contrat de voyage. Ces conditions sont seules valables juridiquement.

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage ne réunissant pas un nombre suffisant de participants, soit 20 personnes minimum. Cette décision sera communiquée au plus tard 28 jours avant la date de départ prévue. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées par le voyageur lui sera remboursée, sans aucune indemnité de part et d'autre.

PAR LE VOYAGEUR

Les sommes versées, lui seront, soit reportées sur un autre voyage de son choix dans l'année, soit remboursées sous retenue pour frais de dossier de 30 € par personne (pour les voyages de plusieurs jours), non pris en charge par l'assurance, quel que soit la date d'annulation.

Toute annulation de la part du participant au voyage, devra être nous être transmise par courrier avec A/R.

Barème des frais d'annulation :

- De 30 à 21 jours du départ : 25% du prix du voyage.

- De 20 à 8 jours du départ : 50% du prix du voyage.

- De 7 à 3 jours du départ : 75% du prix du voyage.

- De 2 jours ou jour du départ : 100% du prix du voyage.

Attention pour les séjours maritimes, les conditions d'annulation sont particulières. Nous consulter.

Si un voyageur abandonne un voyage en cours de route ou ne se présente pas au départ, pour quelque cause que ce soit aucun remboursement ne sera consenti.

L'existence de délais de règlement imposés par les prestataires justifie la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche. L'assurance annulation est donc vivement recommandée. Cette assurance (facultative) devra être payée au moment de l'inscription en plus de l'acompte.

BAGAGES

Le voyageur reste responsable de ses bagages pendant le transport.

L'assurance prend en compte uniquement :

Les bagages perdus par le transporteur et / ou lors des transferts organisés par le voyageur,

Le vol des bagages,

La détérioration totale ou partielle survenue pendant le voyage.

Ceux placés en cabine ne sont pas assurés et restent sous la surveillance de leurs propriétaires ; le conducteur et l'accompagnateur ne sont pas responsables de ces objets. Tous les bagages doivent être marqués au nom du client. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages

à mains, vêtements, appareil-photo, caméscopes et autres objets personnels laissés dans les cars, les hôtels, les restaurants et tout autre

en cours de voyage, ainsi que pour les souvenirs. Par contre, nous vous prions de ne laisser aucun objet de valeur dans les autocars lors des arrêts « visite » ou « repas libre » ou « repas » lors des voyages. En

cas de vol, nous déclinons toute responsabilité. D'autre part, il nous est

impossible d'assurer les recherches des objets ou vêtements oubliés en cours de voyage.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation quant aux prestations devra être faite sur place auprès du chauffeur pour permettre une intervention rapide sur le lieu même. Il est difficile de justifier une réclamation chez un prestataire après le retour et « réparation » pourra être faite difficilement. Par ailleurs, toute réclamation doit nous être transmise par écrit dans un délai de 8 jours après le retour par lettre recommandée. Toute réclamation hors délais est irrecevable. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des prestataires de services concernés.

ANIMAUX

Nos amis les animaux de compagnie ne sont malheureusement pas admis sur nos voyages.

APTITUDE AU VOYAGE

Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines excursions, voyages, séjours ou circuits et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent. Luxeuil Tourisme Autocars – Voyages Tard se réserve la possibilité de refuser toute inscription, voire toute participation qui lui paraîtrait non adaptée avec les contingences de tels voyages, excursions, séjours ou circuits. La garantie de la compagnie d'assurance n'étant pas acquise s'il s'avérait que l'état de santé physique ou moral de cette personne ne lui permettrait pas un tel voyage. En tout état de cause, il appartient aux clients de vérifier leur condition physique avant le départ et de se munir de leur traitements habituels. Les personnes placées sous une protection juridique (tutelle ou curatelle) ont l'obligation de faire état de leur déplacement à l'inscription. Les personnes placées sous curatelle ont l'obligation de demander une autorisation écrite de leur curateur ; celles placées sous tutelle devront voyager avec leur tuteur ou une personne habilitée par le juge des tutelles. Les clients participant à l'un de nos voyages s'engagent à respecter les horaires et les programmes. Dans le cas contraire, ils assumeront personnellement les frais supplémentaires. L'attention des personnes souhaitant souscrire un voyage est attirée sur le fait qu'en raison de leur particularité, un certain nombre de prestations ne peuvent être proposées à des personnes handicapées ou à mobilité réduite et ce conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement 189/2011 du Parlement et du Conseil Européen.

PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et géré par Luxeuil Tourisme Autocars – es Voyages TARD pour nous permettre de traiter votre demande ou inscription et à des fins commerciales internes et l'entrepreneuse, questionnaire de satisfaction client via Plus que Pro, annuaires, offres, devis, envoi de brochure ... Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans (sauf action contraire de votre part) et sont destinées à être traitées par Luxeuil Tourisme Autocars - Les Voyages TARD et ne sont pas communiquées à d'autres organismes. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans sa nouvelle version du 25 mai 2018 décret n° 2019-536, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : commercial@autocarstard.fr

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Après avoir saisi l'agence « Luxeuil Tourisme Autocars » et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.



Z.A. Guillaume Hory - 70300 LUXEUIL LES BAINS
Tél. 03 84 40 15 15 - Site web : www.voyages-tard.fr
Mail : luxeuiltourisme@autocarstard.fr

SIRET : 67735025800039 - RCS Lure 677 350 258
ORGANISATEUR : lic 0139950009
N° TVA FR1677350258